

Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le : 13 FEV. 2014
Transmise au contrôle
de légalité, le : 13 FEV. 2014
Pour le Président du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts
et par délégation
Christian DUBREUIL

DÉLIBÉRATION

N° 14-014 du 11 février 2014

Relative à l'approbation de l'adhésion de l'Agence des espaces verts à l'interprofession bois régional Francilbois.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R-4413-1 ;
- VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU le rapport présenté par le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France.

CONSIDERANT l'intérêt pour l'AEV à promouvoir la filière bois en Ile-de-France.

DELIBERE

- Article 1 Autorise l'adhésion à Francilbois dont la cotisation annuelle 2014 est de 150 euros.
- Article 2 Le montant des crédits nécessaires sera imputé sur le budget principal de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	: 13 + 1
Votes POUR.....	: 14
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions.....	: 0
Ne prend pas part au vote.....	: 0

Vocation : rassembler toutes les familles professionnelles de la filière bois régionale.

Objectif : favoriser le développement économique des entreprises de la filière bois par :

- La promotion de toutes les utilisations du bois,
- La mise en œuvre d'actions régionales de développement,
- La représentation de la filière bois auprès des instances décisionnelles.

Modes d'action :

- Favoriser une gestion productive et environnementale de la forêt,
- Promouvoir l'usage du bois-énergie,
- Développer l'utilisation du bois dans la construction.

Agissons ensemble pour :

- ❖ Être plus efficace,
- ❖ Être plus représentatif,
- ❖ Être au plus près des besoins réels de la filière,
- ❖ Profiter des conseils, des idées et des savoirs faire de chacun.

Une cotisation annuelle permettra de faire progresser votre activité et l'ensemble de la filière bois régionale.

- 150 €

Pour adhérer (ou renouveler sa cotisation), merci de retourner le coupon ci-dessous rempli avec votre règlement par chèque à l'ordre FRANCÎLBOIS, à :
Brice LEFRANC, délégué général FRANCÎLBOIS, 2 rue vide gousset 75002 Paris

Avec les soutiens de



.....

Nom - Prénom

Fonction

Entreprise – Organisme – Activité

Adresse

Tél. Fax.

E-mail Internet

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation de l'adhésion de l'Agence des espaces verts à l'interprofession bois régionale Francilbois**

Date de décision: **11/02/2014**

Date de réception de l'accusé **13/02/2014**
de réception :

Numéro de l'acte : **CA110214_14014**

Identifiant unique de l'acte : **075-287500052-20140211-CA110214_14014-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .10**
Finances locales
Divers

Date de la version de la **02/06/2009**
classification :

Nom du fichier : **14-014 Délib adhésion Francilbois.pdf (075-287500052-20140211-CA110214_14014-DE-1-1_1.pdf)**